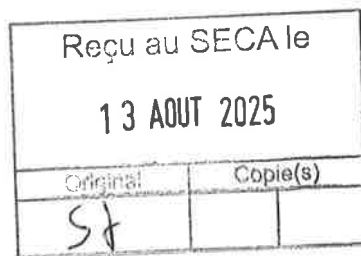


Cudré-Mauroux Nicolet Marie-Laure
Le Grand Chemin 41
1066 Epalinges



Direction du développement
territorial, des infrastructures,
de la mobilité et de
l'environnement
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Corpataux, le 06.08.2025

Prise de position relative à la consultation du 23 juin relative à l'inscription dans la LATeC d'une distance minimale entre les habitations, ainsi qu'à la consultation du 13 juin 2025 concernant les adaptations apportées au projet de PSEM suite à la consultation de 2024

Madame, Monsieur,

Par la présente, je tiens à défendre l'inscription d'une distance minimale de 200 m entre les habitations et les exploitations de gravière. Cette distance peut être réduite à 100 m en fonction des circonstances et doit être de 300 m pour les zones d'habitation dans l'axe des vents.

Une telle mesure est indispensable afin de protéger les populations concernées, riveraines des exploitations et des routes d'accès, contre les nuisances nocives contre leur santé. Cela est d'autant plus indispensable avec la densification des zones à bâtir qui augmente d'autant le nombre de personnes affectées. Pour le surplus, je soutiens la formulation de l'art. 154 al. 3 LATeC proposée par « Groupement citoyen pour un PSEM durable » (en annexe).

Je souhaite également exprimer mon opposition à l'encontre des adaptations apportées au projet de PSEM tel que mis en consultation le 13 juin 2025 et j'adhère à la prise de position du « Groupement citoyen pour un PSEM durable » (en annexe).

Les adaptations proposées ne tiennent compte que partiellement des critiques émises lors de la consultation de 2024 et le projet de révision du PSEM demeure entaché de nombreux vices de forme et de fond qui vont à l'encontre de l'intérêt public, des droits des particuliers et de la liberté communale.

Je trouve inconcevable et irresponsable de mettre la forêt « Le Chaney – Forêt » en secteur prioritaire pour l'exploitation de gravier. En effet, j'habite à quelques 300 mètres de cette magnifique forêt. Sa richesse n'est pas seulement visible en surface mais pensons que dans les profondeurs se trouve une denrée qui deviendra un jour rare et elle se nomme **EAU**. Tant de personnes s'y rendent chaque jour pour y accomplir leur sport ou tout simplement se ressourcer et c'est sans même parler des mamans avec leurs enfants qui y trouvent un terrain de jeu. De plus, maintenons et préservons toute cette faune et flore qui s'y trouvent.

Et respectons une fois pour toute cette jurisprudence fédérale qui indique ces fameux 200 mètres de distance. Ce chiffre n'est pas tombé du ciel. De nombreuses personnes dans notre situation actuelle ont déjà fait toutes ces réflexions. Alors pourquoi remettre tout ça en doute.

En vous remerciant de votre attention et de prendre note de mes prises de position relatives aux deux consultations, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Cudré-Mauroux Marie-Laure



Copie au Conseil communal de Gibloux